Conseil Municipal des Enfants Livret d'accueil

Année scolaire 2021-2022

Conseil Municipal des Enfants

Les enfants ont leur mot à dire :

ils apprennent à devenir Citoyen!







BIENVENUE

En octobre 2021 tu as été élu (e) au Conseil Municipal des Enfants (CME).

Ce livret d'accueil est là pour te donner les informations nécessaires au fonctionnement de la mairie de Ouistreham et ton rôle au sein du Conseil Municipal des Enfants.

Dans beaucoup de villes dorénavant, ce ne sont plus les adultes qui décident de tout !

De nombreux Conseils Municipaux de Enfants ont été créés depuis quelques années. Ils permettent aux enfants de faire part de leurs idées et de réaliser les projets qui leur tiennent à cœur.

A Ouistreham Riva-Bella, le Conseil Municipal des Enfants est une création de cette année 2021 : vous êtes donc les premiers élus de ce Conseil. Les jeunes conseillers sont entourés des élus adultes.

Représentant les enfants de la Ville, le Conseil Municipal des Enfants relaie les informations concernant la commune aux autres enfants.

Il est force de propositions dans différents domaines en vue d'améliorer le cadre de vie des jeunes Ouistrehamais.

Le Conseil Municipal des Enfants est un lieu d'éducation à la citoyenneté.



Une ville, ta ville, est dirigée par un Conseil Municipal chargé « de régler, par ses délibérations, les affaires de la commune. Les conseillers municipaux sont élus tous les 6 ans au suffrage universel » par les habitants de la ville.

Comment élire le Conseil Municipal des adultes ?

Chaque habitant, qui a le droit et l'âge de voter, vote pour une liste de personnes dont les projets lui semblent les plus intéressants pour la ville.

Les candidats qui ont obtenu le plus de suffrages (de votes) sont élus Conseillers Municipaux.

Lors du premier Conseil Municipal, les Conseillers Municipaux élisent, parmi eux, le Maire de la Ville, la femme ou l'homme qui leur paraît le plus capable de diriger la ville.

Le Maire nomme alors ses adjoints. Ce sont les conseillers municipaux qui l'aideront sur les questions particulières : finances, écoles, personnes âgées, jeunesse ...

POUR ETRE ELECTEUR, IL FAUT:

- Avoir 18 ans au minimum,
- Être de nationalité Française ou avoir la citoyenneté d'un état membre de l'Union Européenne,
- · Avoir toujours ses droits civiques,
- Être inscrit sur les listes électorales de sa commune.



COMMENT FONCTIONNE UNE MAIRIE?

Le Maire, les adjoints et les conseillers municipaux élaborent des projets et prennent des décisions pour le bien être des habitants.

Le Conseil Municipal prend des décisions sur tous les sujets d'intérêt local : il vote le budget, il est compétent pour créer et supprimer des services publics municipaux, pour décider des travaux, pour accorder des aides...

Le Conseil Municipal exerce ses compétences en adoptant des « délibérations ». Ce terme désigne les mesures votées. Il peut former des commissions disposant d'un pouvoir d'étude des dossiers.

Il doit se réunir au moins une fois par trimestre et l'ordre du jour, fixé par le Maire, doit être rendu public. Chaque habitant peut assister au Conseil Municipal, l'entrée est libre, sauf si l'assemblée décide le huis clos : dans ce cas le Conseil Municipal est retransmis en direct sur Internet.

Les agents municipaux sont employés par la mairie pour mettre en œuvre les décisions des élus. Ils travaillent dans de nombreux domaines (animation, vie scolaire, entretien des routes...).

La Mairie est présente dans la vie de tous les jours, par exemple :

A la mairie, les agents municipaux enregistrent les naissances et les décès des habitants, préparent les dossiers pour les mariages, c'est l'Etat-civil. Elle s'occupe aussi des accueils de loisirs et aide les gens en difficulté.

Elle a également en charge l'entretien des écoles et du restaurant scolaire.

Le Centre Socio-Culturel et le Tiers-Lieux sont aussi des équipements municipaux. La mairie organise certains événements et met à disposition des associations les salles municipales.

Les travaux décidés par les élus sont réalisés par les agents municipaux ou par une entreprise extérieure.

INFORMATION

Le maire de Ouistreham s'appelle Romain BAIL. il a été élu pour un deuxième mandat en 2020, jusqu'en 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS:

∞ s'expríme sur **les sujets quí concernent les enfants** et les jeunes de la commune,

 ∞ participe de façon **active et concrète** à la vie culturelle, environnementale, sociale et sportive de la commune,

∞ propose des projets et les mène jusqu'à leurs réalisations,

∞ propose des actions de communication citoyenne.

Le Conseil Municipal des Enfants se réunit une fois par trimestre, en NOVEMBRE, en FEVRIER et en MAI pour proposer des projets.

Ensuite tu travailleras dans une commission (c'est un petit groupe) pour préparer et mettre au point avec l'aide des agents municipaux les projets « adoptés » lors des séances plénières avec les élus adultes.

Il existe trois commissions:

- * Citoyenneté, Solidarité et Environnement
- * Sports et Loisirs
- * Culture et Vie Locale

Chaque commission se réunit 1 fois par mois, accompagnée par une coordinatrice et un élu référent au CME.

L'ENGAGEMENT CITOYEN

Être élu, cela demande du temps, de l'engagement, de la concentration et de l'imagination. C'est un vrai travail.

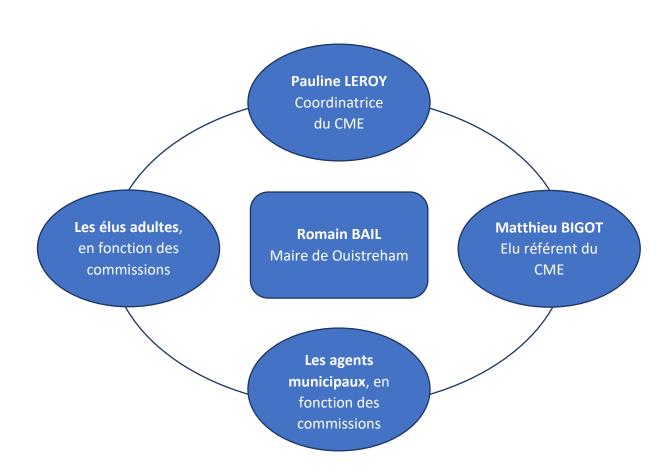
C'est exprimer son point de vue et participer activement à la vie de sa ville par des actions et des manifestations.

QUELLES SONT TES MISSIONS ?



- ∞ je suís élu(e) pour 1 an (renouvelable sí je suís en CM1), de novembre 2021 à octobre 2022.
- ∞ j'assiste à TOUTES les séances plénières du CME,
- ∞ j'assiste aux réunions de ma commission,
- ∞ je suis force de proposition lors de mes réunions.

∞ Une équipe d'adultes est là pour t'accompagner. Tu ne seras jamais seul(e)!



Une commune est une collectivité publique et politique, administrée par le Conseil Municipal, sous la direction du maire. Elle est constituée d'une zone géographique clairement définie qui est, en général, une ville ou un village.

La commune est le plus petit niveau de l'organisation des territoires. Au-dessus, on trouve le département puis la région.

∞ Combien y a-t-il de communes en France?

Au 1er janvier 2019, la France, y compris Mayotte, compte 34 970 communes, dont 239 nouvelles communes ont été créées.

∞ Qu'est-ce qu'une séance plénière ?

Une séance plénière est une réunion où tous les membres d'un groupe sont réunis en même temps.

Pour le Conseil Municipal des Enfants, cela veut dire que tous les enfants élus se réunissent en même temps.

C'est une réunion de travail d'une partie des élus chargées de procéder à l'étude d'une question ou d'un projet.

∞ Qu'est-ce qu'un(e) secrétaire de séance ?

Un(e) secrétaire de séance est nommé(e) en début de séance.

Son rôle est de prendre des notes pour réaliser un compte rendu du Conseil Municipal des Enfants ou de la Commission afin de retranscrire ce qui a été dit lors des différentes interventions et de noter les décisions prises.

∞ Qu'est-ce qu'une Communauté Urbaine?

Ouistreham fait partie de la Communauté Urbaine de Caen-La-Mer.

Une Communauté Urbaine est un regroupement de plusieurs communes qui forment un seul groupe et qui, à la date de sa création, est composée de plus de 250 000 habitants. La Communauté Urbaine exerce les compétences (les missions) qui lui sont données à la place des communes. Par exemple, l'entretien des espaces verts des communes.

LES DATES A RETENIR ?



→ Les seances plenieres	
	••••
	••••
→ Les réunions de ma commission	
	••••
	•••••
	••••
	•••••
	••••
→ Les évènements à retenir	

•••••
•••••
 •••••

••••••

••••••
••••••

••••••
•••••
•••••••
 · • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
••••••
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
 •••••••
 ••••••
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
 •••••
••••••
•••••
••••••
 ••••••
 · • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
•••••

••••••
•••••
 •••••
••••••
••••••
••••••
 ••••••
••••••
••••••
•••••
 •••••
 ••••••
 ••••••
 •••••
•••••